

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS327

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 14

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« devant »,

le mot :

« doivent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.